

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres afférents au Conseil	Nombres de membres en exercice au jour de la séance	Nombre de membres qui ont pris part à la délibération
11	10	10

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le vingt-trois mai deux mille vingt-cinq, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.

Présents : Nicole FAURE, Serge ARLOT, Andrée BOCQUERAZ, Noël GARDEN, Béatrice FIAT, Julien FIAT, Gilles GUINARD

Absents excusés : Nathalie BOCQUERAZ, Christophe RUET, Philippe GALL

Procurations : Nathalie BOCQUERAZ donne pouvoir à Andrée BOCQUERAZ

Christophe RUET donne pouvoir à Gilles GUINARD

Philippe GALL donne pouvoir à Serge ARLOT

Votants : 10

Andrée BOCQUERAZ a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°2025-22 : PLAN DE FINANCEMENT POUR LES TRAVAUX DU LAVOIR DU RIVIER – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2024-51

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 18 décembre 2024 au sujet de la réfection du lavoir du Rivier. Celle-ci a suscité de nombreuses réactions notamment des critiques concernant la concertation insuffisante pour ce projet.

Pour prendre en considération les critiques, assurer la meilleure information des habitants et la prise en compte précise de leurs attentes sur le projet présenté aux habitants du hameau, lors de la réunion du 10 février 2025.

La situation se résume ainsi :

Présentation du devis du SIVOM (syndicat intercommunal à vocation multiple) du Valbonnais d'un montant de 6 328.00€ HT soit 6 960.80€ TTC pour réaliser l'étanchéité du lavoir, en attirant notre attention sur le fait que les réparations ne seraient pas pérennes dans le temps vu l'état du lavoir et son vieillissement.

Au terme de cette réunion publique, des habitants professionnellement compétents se sont proposés de travailler collectivement et bénévolement sur un nouveau projet.

Celui-ci a été présenté lors de la réunion du 10 mai 2025. Après plusieurs avis, l'agrandissement du lavoir mais la diminution du bac est souhaité.

La modification a été prise en compte, la nouvelle esquisse a été envoyée par mail à tous les habitants du Rivier le 16 mai 2025. A ce jour, nous n'avons eu aucune opposition ou remarque négative.

A l'heure d'aujourd'hui l'eau est une ressource qui devient rare et qu'il faut économiser. Elle ne peut plus être utilisée librement. Le coût pour la collectivité en devient insupportable (taxe de l'agence de l'eau sur tous les volumes consommés), très souvent le Préfet interdit le fonctionnement des bassins. Le maintien d'un vaste réservoir vide en béton n'a donc plus de sens d'autant qu'il ne constitue pas une œuvre remarquable.

Les entreprises CUB et Arno Hallais (CABESTAN), ont été consultées pour une estimation de l'ensemble des travaux, pour le plan de financement et les demandes de subventions.

Lorsque les financements seront acquis, d'autres entreprises seront consultées dans le cadre d'une procédure adaptée.

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
COMMUNE D'ORNON

Envoyé en préfecture le 10/06/2025

Reçu en préfecture le 10/06/2025

Publié le 11/06/2025

ID : 038-213802853-20250528-2025_22-DE

Berger
Levrault

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ANNULE ET REMPLACE la délibération n°2024-51 du 18 décembre 2024,

DECIDE de valider le projet issu de la concertation avec les habitants, consistant à démolir l'existant et le remplacer par un lavoir de plus petite dimension avec un robinet adapté pour maîtriser la consommation d'eau et poser du bardage, refaire le revêtement du sol en lauze pour l'embellissement du lieu,

AUTORISE Madame le Maire à demander une subvention au Territoire de l'Oisans pour un montant de 16 731.90€ et à la Communauté de communes de l'Oisans pour un montant de 1 115.46€,

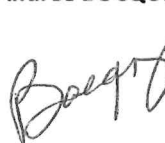
VALIDE le plan de financement suivant,

Dépenses		Recettes		
Objet	Montant HT	Financier	Montant HT	Taux
Réfection et reprise	15 500€	Territoire de l'Oisans	16 731.90€	75%
Bardage bois	6 269.20€	Communauté de communes de l'Oisans	1 115.46€	5%
Repérage amiante	540 €	Communes	4 461.84€	20%
Total dépenses	22 309.20€	Total recettes	22 309.20€	100%

AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires à la bonne exécution de ces décisions et des recherches de financement.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

Le secrétaire de séance
Andrée BOCQUERAZ



Le Maire,
Nicole FAURE

